



Mairie de Saint-Vincent
2, rue de la Mairie
Le Bourg
43800 SAINT-VINCENT

Tél : 04 71 08 51 11

Mail : mairie@saintvincent43.fr

ARRETE MUNICIPAL N° 67

Le Maire de la Commune de SAINT-VINCENT

VU les articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2213-2 notamment du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'état du stade de foot ;

CONSIDERANT que pour des raisons de sécurité suite à l'épisode de crue il convient d'interdire l'utilisation du terrain pendant cette période ;

ARRETE :

Article 1 : Le stade de foot situé route de la N'Haut est fermé, la pratique de toutes activités sportives y est interdite jusqu'au 10 décembre 2024.

Article 2 : Le Maire, les Adjointes et la Gendarmerie Nationale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Saint-Vincent, le 21 octobre 2024

Le Maire,
Jean-Benoît Girodet

